



L'ITIE ET L'EGALITE DES SEXES

RÉSUMÉ

Les industries extractives peuvent avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux considérables sur les communautés d'accueil. Elles peuvent modifier l'environnement naturel, les possibilités d'emploi, le coût de la vie et les dynamiques sociales. Ce sont souvent les femmes, les filles et les membres les plus vulnérables et marginalisés de ces communautés qui font face à ces impacts négatifs.

Il se peut que, du fait des projets extractifs, les femmes perdent l'accès aux terres, qui servent parfois aux activités agricoles de subsistance ou à la collecte de produits indispensables comme le bois de chauffage. La perte de moyens d'existence traditionnels, conjuguée à l'augmentation des richesses dans une communauté vivant par ailleurs dans la pauvreté, peut obliger certaines femmes à se tourner vers d'autres activités comme le travail du sexe, ce qui accroît le risque de violences sexuelles et sexistes pour les femmes.

La transparence, la redevabilité, les consultations et la bonne gouvernance sont des éléments essentiels **d'une** bonne gestion des ressources naturelles. Les efforts menés pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions autour de la gestion, du développement et de l'utilisation de ces ressources doivent aussi s'inscrire dans un programme plus général visant à ce que les ressources extractives soient gérées de manière équitable, au mieux des intérêts de tous les citoyens.

Les efforts que l'ITIE fournit pour recueillir des données sur les impacts du secteur selon le sexe et pour améliorer la participation et l'autonomisation des femmes visent à assurer une gestion équitable des ressources extractives, dans l'intérêt de tous les citoyens. Dans le présent document, l'ITIE montre comment les questions **de genre ont été intégrées dans la mise en œuvre de l'ITIE.**

SOMMAIRE

Résumé.....	ii
Sommaire	ii
I. Introduction	1
II. L'égalité des sexes dans les Groupes multipartites et les secrétariats de l'ITIE	2
III. L'égalité des sexes dans les Rapports ITIE	4
IV. Travaux actuellement menés par les organisations partenaires	5
V. Futurs travaux.....	5
VI. L'égalité des sexes et l'ITIE international	6

Secrétariat international **de l'ITIE**
Skippergata 22, 0154 Oslo, Norvège
+47 222 00 800
secretariat@eiti.org

Pour en savoir plus, veuillez contacter :
Gisela Granado
Directrice pays
ggranado@eiti.org

I. INTRODUCTION

Les industries extractives peuvent avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux considérables sur les communautés d'accueil, en modifiant l'environnement naturel, l'accès à l'emploi, le coût de la vie et les dynamiques sociales traditionnelles. Les hommes et les femmes ont souvent une expérience différente de ces changements¹. Il se peut que l'accès à l'emploi **s'améliore** pour les hommes, tandis que les femmes peuvent être exclues des consultations communautaires et ne pas bénéficier des fonds de développement communautaire. Les problèmes sociaux et sanitaires liés aux activités directes et périphériques dans le secteur minier ne sont pas toujours pris en compte². Les projets d'exploitation des ressources naturelles peuvent entraîner l'arrivée massive de travailleurs hommes dans une communauté, afflux qui peut être lié à une augmentation de la violence sexiste, de la prostitution, de la traite des êtres humains ainsi que des taux de grossesse précoce, de VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. La violence sexiste dans les zones minières contrôlées par des milices peut être profondément choquante, comme dans l'est de la République démocratique du Congo, une région riche en minerais où le viol a été utilisé pour contrôler l'approvisionnement en coltane, en tungstène, en minerais d'étain, en tantale, en diamants et en or³. En reconnaissance du principe de redevabilité envers tous les citoyens s'appliquant à la gestion des flux de revenus et des dépenses publiques, il importe, **d'une part**, de lever les obstacles structurels qui empêchent les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et d'en profiter sur un pied d'égalité et, **d'autre part**, de répondre aux éventuels impacts sexospécifiques des activités extractives⁴.



L'égalité des sexes est un élément clé du développement durable, comme le souligne l'Objectif de développement durable n° 5 des Nations Unies. « Les inégalités entre les sexes persistent dans le monde entier, empêchant les femmes et les filles d'exercer leurs droits fondamentaux et compromettant les perspectives qui s'offrent à elles. Des efforts plus énergiques devront être faits pour parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles, notamment sur le plan juridique, afin de lutter contre les discriminations sexistes profondément ancrées, qui sont souvent la conséquence d'attitudes patriarcales et de normes sociales apparentées. » (ODD 5 des Nations Unies)

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une norme mondiale visant à promouvoir **une gestion ouverte et responsable des ressources pétrolières, gazières et minérales**. La mise en œuvre réussie de l'ITIE peut contribuer à l'égalité des sexes et à l'ODD 5 aussi bien indirectement que directement :

- Des ressources naturelles pour le développement. Lorsqu'elles sont bien gérées, les ressources naturelles peuvent conduire au développement durable et contribuer à l'égalité des sexes.
- Les femmes dans le développement des ressources naturelles. L'ITIE peut directement contribuer à l'autonomisation des femmes, appuyer leur participation et leur leadership dans le secteur, et leur permettre de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des industries extractives.

Cette note d'information inclut un examen de la couverture du genre dans l'ITIE, à l'échelon mondial et national.

¹ https://olc.worldbank.org/sites/default/files/WB_Nairobi_Notes_1_RD3_0.pdf

² http://siteresources.worldbank.org/EXTOGMC/Resources/eifd8_gender_equity.pdf

³ <http://www.genderaction.org/case/drc.html>

⁴ <https://eiti.org/fr/node/4539>

Suggestions de l'ITIE pour que les ressources naturelles contribuent à l'égalité des sexes :

- ! À l'échelon mondial et national, l'ITIE devra veiller à ce que les femmes jouent un rôle de premier plan dans les processus de consultation et de prise de décisions **qu'implique la surveillance de la mise en œuvre de l'ITIE.**
- ! **Lors de la définition des objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE** et de la rédaction de leurs plans de travail, les Groupes multipartites devront examiner comment le développement des industries extractives peut contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes (ODD 5) et étudier les possibilités qui s'offrent à l'ITIE de promouvoir l'égalité des sexes. Les Groupes multipartites de l'ITIE devront examiner les possibilités de collecte de données ventilées par sexe dans le secteur extractif (emploi, passation de marchés locaux, formation, etc.) et publier ces informations.
- ! Les Groupes multipartites de l'ITIE devront veiller à ce que les activités de diffusion et de communication de l'ITIE soient accessibles à un large public, promeuvent l'égalité des sexes et s'efforcent de combattre et modifier les attitudes, les valeurs et les normes sociales qui perpétuent les inégalités entre les sexes. Les Groupes multipartites de l'ITIE sont encouragés à travailler avec les organisations de femmes locales ainsi **qu'avec** les entreprises du secteur et le gouvernement afin de trouver des moyens de répondre aux différents besoins des femmes et des hommes par le biais de lois, de politiques et de services.
- ! Les Groupes multipartites de l'ITIE sont encouragés à proposer davantage de formations aux organisations de défense des droits des femmes sur la façon de suivre les paiements versés aux gouvernements en provenance du secteur extractif.
- ! Les Groupes multipartites de l'ITIE sont encouragés à documenter les activités menées en faveur de l'égalité des sexes dans leurs rapports annuels d'avancement.
- ! La Validation ITIE devra examiner l'impact de l'ITIE sur l'égalité des sexes.
- ! Le Secrétariat international devra continuer à mener des activités de sensibilisation et à documenter des études de cas et des récits d'impact.

« Nous devons tirer parti de l'ITIE et d'autres initiatives similaires pour améliorer la manière dont les femmes et les hommes comprennent et utilisent les données. »

Agnès Solange ONDIGUI
OWONA, Coordonnatrice
Nationale de l'ITIE
Cameroun et membre du
Conseil d'administration de l'ITIE

« Les industries extractives ont un rôle central à jouer en attirant les femmes et en faisant avancer les relations entre les sexes dans le cadre du programme général d'instauration de la transparence. Les femmes constituent la moitié de la population et doivent être représentées dans tous les domaines. »

Simone Niven, directrice des relations entreprise à Rio Tinto et membre du **Conseil d'administration de l'ITIE**

II. L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES GROUPES MULTIPARTITES ET LES SECRÉTARIATS DE L'ITIE

Dans chacun des 51 pays mettant en œuvre l'ITIE, un [Groupe multipartite \(GMP\)](#) formé de représentants du **gouvernement, des entreprises et de la société civile est mis en place pour superviser la mise en œuvre de l'ITIE**. La Norme ITIE, qui est issue des Principes de l'ITIE, énonce les exigences **s'appliquant aux pays mettant en œuvre l'ITIE**. La [Norme ITIE](#) précise que « chaque partie prenante doit avoir le droit de nommer ses propres représentants, en gardant à l'esprit les avantages que présentent le pluralisme et la diversité en matière de représentation ».

Dans la majorité des pays mettant en œuvre l'ITIE, le gouvernement décide de mettre en place un secrétariat national de l'ITIE ou une structure analogue, qui appuie le Groupe multipartite en se chargeant des activités quotidiennes liées à la mise en œuvre de l'ITIE. En janvier 2018, au moins 20 des Coordinateurs nationaux/chefs de secrétariat étaient des femmes⁵. Les Groupes multipartites étaient présidés par une femme dans un large éventail de pays du monde entier, dont l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Guatemala, les Philippines, le Tadjikistan et la Tanzanie. Au Guatemala, tous les membres du Groupe multipartite étaient des femmes. Des organisations **œuvrant exclusivement à l'égalité des sexes** siégeaient au sein du Groupe multipartite dans au moins neuf pays⁶. Dans certains cas, la participation des femmes a été renforcée par l'implication de la fédération des opérateurs miniers à petite échelle dans le Groupe multipartite, qui menait un travail sur l'égalité des sexes, comme en Tanzanie.

Bien que ces chiffres montrent les bonnes pratiques existant dans certains pays, la diversité de genre reste faible dans les Groupes multipartites. En février 2015, MSI Integrity (Institute for Multi-Stakeholder Initiative Integrity) a effectué une évaluation de la gouvernance des Groupes multipartites de l'ITIE **dans 23 pays mettant en œuvre l'ITIE** qui avaient publié une liste des membres de leur Groupe multipartite suffisamment détaillée pour permettre une analyse axée sur le genre⁷. Le rapport a constaté que certains Groupes multipartites, comme en Côte d'Ivoire et au Yémen, ne comptaient aucune femme parmi leurs membres. Seuls quatre pays (Madagascar, le Mozambique, la Norvège et Trinité-et-Tobago) avaient au moins 40 % de femmes. En outre, les recherches de MSI Integrity ont montré que la majorité des Groupes multipartites comptaient moins de 25 % de représentantes. L'étude a conclu que cela « indiquait clairement que le niveau général de la diversité de genre dans les Groupes multipartites **des pays mettant en œuvre l'ITIE** est d'une faiblesse inquiétante⁸ ».

Certains pays mettant en œuvre l'ITIE ont commencé à inclure l'égalité des sexes dans les Termes de Référence de leur Groupe multipartite ou bien dans leurs décrets fondateurs, plans de travail annuels et activités de sensibilisation. En Tanzanie, la [section 5 de la loi portant création de l'ITIE](#) exige la parité parmi les membres du

⁵ En Albanie, en Arménie, au Burkina Faso, au Cameroun, au Tchad, en Colombie, en République dominicaine, en Allemagne, au Guatemala, au Kazakhstan, en République kirghize, à Madagascar, au Mali, en Norvège, aux Philippines, au Sénégal, aux Seychelles, en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Ukraine.

⁶ Au Burkina Faso, en République démocratique du Congo, en Guinée, en Indonésie, au Mali, à Trinité-et-Tobago, en Tanzanie, au Timor-Leste et en Zambie.

⁷ MSI Integrity, *Protecting the Cornerstone: Assessing the Governance of Extractive Industries Transparency Initiative Multi-Stakeholder Groups*, février 2015 <http://www.msi-integrity.org/assessing-eiti-msg-governance/>.

⁸ MSI Integrity, *Protecting the Cornerstone: Assessing the Governance of the Extractive Industries Transparency Initiative Multi-Stakeholder Groups*, février 2015, p. 59.

Groupe multipartite (**Comité de l'ITIE Tanzanie**). L'ITIE Zambie a confirmé avoir fait des présentations sur les procédures d'octroi des licences devant différentes organisations de femmes dans le cadre de son travail de sensibilisation. L'ITIE Myanmar a fait remarquer que des femmes avaient activement participé à l'organisation des activités de diffusion. Le [plan de travail 2017-2019 du Burkina Faso](#) prévoit plusieurs activités ciblant spécifiquement les femmes, notamment une séance de formation destinée aux femmes parlementaires sur le thème des femmes dans le secteur minier, un débat télévisé sur le leadership des femmes dans le secteur et des campagnes de sensibilisation sur la condition des femmes dans l'extraction artisanale et à petite échelle. Le [plan de travail 2015-2017 du Malawi](#) prévoit la réalisation d'une étude du régime fiscal et des impacts socio-économiques axée sur le genre, avec des données ventilées par sexe tout au long de la chaîne de valeur/de décision dans le secteur extractif.

III. L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES RAPPORTS ITIE



Afghanistan — intégration des considérations de genre dans la politique minière

Le ministère afghan des Mines et du Pétrole compte un département chargé des questions de genre. Les représentants de ce département sont régulièrement invités aux événements organisés par l'ITIE Afghanistan dans les provinces du pays et les représentants de l'ITIE Afghanistan sont régulièrement invités et encouragés à assister aux réunions et événements organisés par le département du genre. L'objectif de ces deux mesures est de veiller à ce que les discussions sur la gouvernance du secteur tiennent compte du genre et du rôle que les femmes peuvent jouer, ainsi que de l'effet que les décisions prises ont sur les femmes.

Les informations essentielles sur la gouvernance du secteur, ainsi que des recommandations visant à améliorer cette gouvernance, sont publiées chaque année dans les Rapports ITIE et sur les portails de données. Certains Rapports ITIE divulguent déjà des données ITIE ventilées par sexe, particulièrement dans le cas des statistiques de l'emploi. Ainsi, le Rapport ITIE 2016 des Philippines contient une synthèse des données de l'emploi par entité participante pour 2014. Le Rapport fournit des informations sur les travailleuses permanentes et contractuelles, qui sont aussi ventilées par peuple autochtone. De plus, il y a des données sur le versement de paiements sociaux par l'entreprise FRONTIER à une organisation de femmes, l'association « Femmes sous encadrement du Service du Genre et de la Famille » à Sakania, en République démocratique du Congo. Certains pays mettant en **œuvre** l'ITIE, par exemple le Burkina Faso dans son Rapport ITIE 2015, saisissent aussi l'impact socio-environnemental de l'extraction minière artisanale, qui est souvent particulièrement problématique pour les femmes.

« L'expérience menée à la Banque mondiale a identifié ce que nous appelons le parti-pris sexiste des industries extractives. Pour les communautés locales, la plus grande partie des bénéfices sont l'emploi et les revenus — qui reviennent surtout aux hommes. En règle générale, entre 80 et 90 % des emplois sur un site minier ou dans une zone de production de gaz ou de pétrole sont donnés à des hommes. En revanche, la plupart des impacts sociaux, environnementaux et culturels négatifs, parmi lesquels figure souvent une augmentation de la violence domestique et communautaire, touchent les femmes et les familles dont elles s'occupent. »

John Strongman, conseiller minier au département Pétrole, gaz, minerais et produits chimiques, Banque mondiale

IV. TRAVAUX ACTUELLEMENT MENÉS PAR LES ORGANISATIONS PARTENAIRES

Les travaux actuellement menés par l'ITIE sur l'égalité des sexes s'appuient sur les recommandations formulées par ses partenaires concernant le rôle que l'ITIE pourrait jouer en faveur de l'égalité des sexes.

- La Banque mondiale, avec les contributions de John Strongman (ancien responsable de l'ITIE à la Banque mondiale), a ainsi rédigé des documents sur le rôle du genre dans l'ITIE. Elle a notamment recommandé de veiller à ce que les femmes et les groupes de femmes soient bien représentés dans les Groupes multipartites et aux postes de direction au sein de l'ITIE.
- En 2015, dans son rapport d'évaluation de la diversité de genre dans les Groupes multipartites de l'ITIE, MSI Integrity a proposé plusieurs mesures que ceux-ci peuvent prendre pour répondre à la question de l'égalité des sexes. **L'une des pistes** suggérées consiste à encourager les Groupes multipartites à nommer des femmes en tant que suppléantes, afin de leur permettre d'acquérir de l'expertise et des connaissances institutionnelles sur le processus ITIE et de contribuer à élargir le vivier de candidates qualifiées pour une future nomination au Groupe multipartite.
- En 2017, Alice Powell a écrit un article suggérant comment l'ITIE et d'autres organisations analogues peuvent renforcer les efforts en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur extractif, notamment en soulignant les bonnes pratiques en la matière et en plaçant davantage l'accent sur les femmes en tant qu'utilisatrices des données ITIE.

V. FUTURS TRAVAUX

L'ITIE poursuivra ses travaux sur l'égalité des sexes en 2018 et cherchera notamment à identifier et à combler les lacunes dans les connaissances et dans la coordination sur **les questions de genre liées à la mise en œuvre et à l'impact** de l'ITIE. En 2017, l'ITIE a commencé à rassembler des informations sur les questions liées au genre, en s'intéressant surtout à la question de la représentation des femmes dans les structures de l'ITIE. À travers le monde, les **pays mettant en œuvre l'ITIE** ont réclamé davantage d'informations sur ces questions.

Plusieurs mesures relatives à l'égalité des sexes sont prévues dans le plan de travail 2018 **de l'ITIE** : étoffer la note d'orientation sur les Groupes multipartites afin de mettre en avant les bonnes pratiques en matière de diversité de genre ; encourager la prise en compte des questions liées au genre au cours de la collecte de données pour la Validation, y compris en documentant des études de cas et des récits d'impact ; améliorer la collecte de statistiques de genre dans le cadre des indicateurs clés de performance de l'ITIE ; publier une petite série d'entretiens avec des femmes au sujet de l'ITIE et de l'égalité des sexes.

« Les voix des femmes doivent être entendues lors de la formulation des politiques relatives aux industries extractives et à la gestion des ressources naturelles. En effet, ces voix peuvent exprimer les préoccupations de leurs communautés lorsque les femmes ont une place à la table des discussions, que ce soit au niveau infranational de l'ITIE, dans les Groupes multipartites nationaux ou au Conseil d'administration international. »

Maria Teresa S. Habitan, secrétaire adjointe auprès du ministère des Finances des Philippines et membre du Conseil d'administration de l'ITIE

VI. L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'ITIE INTERNATIONAL

Les directives destinées au collège des pays mettant en œuvre l'ITIE (février 2016) précisent que les « collèges sont encouragés à assurer une représentation équilibrée de femmes et d'hommes ». De même, les directives destinées au collège de la société civile indiquent que « les femmes sont vivement encouragées à postuler et [que] le Comité des Nominations cherchera à parvenir au moins à la parité ».



Femmes membres du Conseil d'administration de l'ITIE lors de la réunion du Conseil d'administration à Bogota, en mars 2017

Au niveau international, l'ITIE est régie par une association de membres à but non lucratif constituée selon la loi norvégienne et nommée « association ITIE ». Les statuts de l'association ITIE constituent le cadre de gouvernance de l'ITIE. En conformité avec les statuts de l'association, l'ITIE organise une Conférence mondiale au moins tous les trois ans (article 6). Parallèlement à la Conférence mondiale, il y a une Assemblée générale, qui réunit les trois collèges : les pays mettant en œuvre et soutenant l'ITIE ; les entreprises, y compris les investisseurs institutionnels ; les organisations de la société civile (article 7). L'une des principales tâches de l'Assemblée générale est de nommer les membres du Conseil d'administration (article 8). Les collèges décident eux-mêmes de la nomination de leurs membres de l'association ITIE et choisissent les représentants qu'ils souhaitent élire au Conseil d'administration de l'ITIE (article 5).

Le Conseil d'administration de l'ITIE a eu trois présidents entre 2006 et 2017. Clare Short, deuxième de ces présidents, était la première femme à diriger l'ITIE. À la date du 15 septembre 2017, 12 des 21 membres du Conseil d'administration de l'ITIE étaient des femmes. Le Secrétariat international de l'ITIE aide les pays à mettre en œuvre la Norme et assiste le Conseil d'administration de l'ITIE. Le 15 septembre 2017, le personnel du Secrétariat international comptait 50 % de femmes, tandis que 40 % de ses cadres étaient des femmes.

L'ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) est une norme mondiale qui améliore la transparence et la gouvernance responsable des ressources pétrolières, gazières et minérales. La Norme est mise en œuvre par les gouvernements en collaboration avec les entreprises et la société civile.

Les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent des informations sur des thèmes tels que les impôts payés, les licences, les contrats, la production et les entreprises pétrolières nationales.

